



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dispositif cumul emploi-retraite voté lors de la dernière réforme des retraites

Question écrite n° 17433

## Texte de la question

M. Damien Abad appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'application du nouveau dispositif cumul emploi-retraite voté lors de la dernière réforme des retraites de 2023. En effet, la volonté du législateur était d'assouplir considérablement les conditions d'application du dispositif cumul emploi-retraite. Or les décrets qui viennent d'entrer en vigueur semblent restreindre cette possibilité. Il apparaît ainsi que seuls les retraités en « cumul emploi-retraite intégral » bénéficieront de ces assouplissements, sous réserve d'avoir liquidé leur retraite à taux plein et de remplir d'autres critères spécifiques. Par conséquent, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de modifier les décrets d'application afin de respecter la volonté du législateur visant à assouplir et étendre significativement le dispositif du cumul emploi-retraite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Abad](#)

**Circonscription :** Ain (5<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17433

**Rubrique :** Emploi et activité

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2024](#), page 3403

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)